



# La politique environnementale du Groupe Pierre & Vacances

Le Groupe Pierre & Vacances est convaincu que l'aménagement, la construction et la gestion touristiques doivent contribuer à préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel d'une région, fondements même de son attractivité.

C'est notre responsabilité vis-à-vis des collectivités qui nous accueillent, des propriétaires qui investissent avec nous sur le potentiel touristique d'un site, et des clients qui choisissent nos résidences pour la qualité des prestations et de l'environnement. C'est notre engagement depuis l'origine avec la création en 1967 de la première station touristique intégrée sans voiture à Avoriaz.

La politique environnementale du Groupe Pierre & Vacances est fondamentale pour contribuer à développer un tourisme durable en inscrivant notre stratégie d'entreprise dans la durée. Le champ de nos responsabilités en matière de protection de l'environnement est vaste : de l'amont (en tant que maître d'ouvrage) à l'aval (en tant qu'exploitant), du local (aménagement d'un site) au global (contribution à l'aménagement du territoire).

L'enjeu est aujourd'hui pour le Groupe de prendre en compte nos impacts de manière plus systématique, tout au long du cycle de vie de nos activités, de formaliser nos engagements au-delà du respect de la réglementation et de progresser dans nos pratiques.

C'est pourquoi le Groupe Pierre & Vacances s'engage à :

1. Intégrer des préconisations environnementales dans la conception, la construction et la rénovation de nos sites ;
2. Veiller à l'amélioration continue de la gestion environnementale des villages, résidences et hôtels en exploitation ;
3. Inciter chaque branche de l'entreprise à prendre des engagements avec des objectifs précis et mobiliser nos collaborateurs pour la réalisation de cette politique dans leur métier ;
4. Mobiliser tous nos partenaires (collectivités locales, fournisseurs, prestataires de service, etc.) pour les inciter à s'engager avec nous dans cette démarche ;
5. Informer nos clients et les sensibiliser au respect de l'environnement ;
6. Rendre des comptes chaque année sur les moyens déployés pour la mise en œuvre de ces engagements, sur les progrès accomplis et sur les difficultés rencontrées.

Gérard Brémond  
Président – Directeur Général

